



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/9791
S/11531~~x~~
4 octobre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vingt-neuvième session
Point 110 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Vingt-neuvième année

Lettre datée du 4 octobre 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Turquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de joindre à la présente lettre un message, daté du 29 septembre 1974, qui vous est adressé par M. Rauf R. Denktas, vice-président de la République chypriote.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Osman OLCAY

ANNEXE

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant à ma lettre datée du 9 septembre 1974, concernant la représentation de Chypre à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui allait s'ouvrir, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de quelques-unes des déclarations faites par M. Spyros Kyprianou (qui, autant que je sache, a été nommé chef de la délégation chypriote grecque à ladite session), qui révèlent la véritable personnalité de M. Kyprianou et les objectifs qu'il poursuit, afin que les distingués représentants des autres pays à cette session sachent à qui ils ont affaire et ne se laissent pas tromper par la prétendue délégation chypriote grecque qui, tout en donnant l'impression fautive qu'elle représente la République chypriote, s'efforce en fait de détruire l'indépendance de ce pays. M. Kyprianou et les autres membres de sa délégation peuvent tout au plus représenter le groupe armé de la communauté chypriote grecque. Ils ne sauraient en aucun cas représenter la communauté turque de Chypre.

Pour que vous puissiez mieux apprécier les déclarations de M. Kyprianou, je voudrais appeler votre attention sur le fait que, dans le vocabulaire chypriote grec, l'expression "les dirigeants nationaux" désignent "les dirigeants nationaux grecs" et non pas des dirigeants travaillant pour l'indépendance de Chypre; l'expression "restauration nationale" signifie "enosis (union de Chypre avec la Grèce)"; quant aux expressions "autodétermination" et "solution démocratique conforme aux désirs de la majorité", elles signifient et ont toujours signifié "la destruction de l'aspect binational de l'indépendance de Chypre et le refus de reconnaître le droit des Chypriotes turcs à défendre cette indépendance, à l'obtention de laquelle ils ont participé". Comme il ressort de la déclaration faite par M. Kyprianou au rédacteur en chef du Daily Star, les expressions "indépendance véritable" et "autodétermination" ne signifient rien d'autre que l'union de Chypre avec la Grèce.

Je suis convaincu que ces déclarations seront examinées d'autant plus attentivement que M. Kyprianou, alors même qu'il se montrait aussi ouvertement partisan de la destruction de la République chypriote indépendante, ne se privait pas d'invoquer fallacieusement des principes élevés, comme celui de l'indépendance et de l'autodétermination, afin de tromper l'Organisation mondiale et de l'inciter à appuyer les dirigeants chypriotes grecs dans leurs efforts pour détruire ces mêmes principes à Chypre.

Au nom de la communauté chypriote turque, qui défend l'indépendance de Chypre contre l'enosis depuis 11 ans, je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, ainsi que les déclarations qui sont jointes, qui révèlent les idées et les aspirations de M. Kyprianou, à toutes les délégations à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Vice-Président de la République chypriote.
(Signé) Raul R. DEBEZAS

APPENDICE

A. Déclaration télévisée du 22 mars 1966, diffusée par
la British Broadcasting Corporation

Lorsque nous aurons fait reconnaître notre complète indépendance et notre pleine souveraineté, c'est à la population de Chypre elle-même qu'il reviendra, dans l'exercice de ses droits souverains, de choisir la forme de gouvernement qu'elle souhaite et de déterminer quel sera l'avenir politique du pays, et ce sera elle qui devra décider si Chypre doit s'unir à la Grèce. Naturellement, ce n'est un secret pour personne que la population de Chypre a toujours aspiré à l'union avec la Grèce; c'est un fait.

(Bureau d'information chypriote
grec, communiqué de presse No 8
du 22 mars 1966)

B. Discours prononcé au village d'Ayia Phylaxis
(Limassol) le 16 juillet 1966

/Étaient présents : le maire de Limassol, des membres de la Chambre des représentants et des professeurs de l'Université de Salonique :/

Les dirigeants nationaux, qui traduisent les aspirations de la population tout entière, ne sauraient accepter aucune solution de compromis qui ferait échec à la restauration nationale : le peuple chypriote veut l'union de Chypre tout entière avec la Grèce ... La population chypriote grecque continuera à lutter pour le drapeau grec, avec les vertus grecques et pour les idéaux grecs.

M. Constantinopulos, qui était à la tête des personnalités venues de Salonique, a exprimé le souhait que les Grecs de Grèce et de Chypre puissent bientôt célébrer l'union de l'île avec la mère patrie.

(Bureau d'information chypriote
grec, communiqué de presse No 13
du 16 juillet 1966)

C. Discours prononcé à Limassol le 1er avril 1967, à l'occasion de la commémoration du 1er avril

Il est impossible que la lutte difficile de Chypre aboutisse à moins que les Chypriotes grecs n'adhèrent aux nobles idéaux de la race grecque. Un préalable essentiel est que les Chypriotes grecs conservent à la question de Chypre son caractère de question nationale; ils ne doivent jamais penser que ce puisse être une affaire politique. Ce n'est ni une affaire politique, ni une affaire de parti, ni une affaire personnelle. C'est une question nationale tant pour Chypre que pour la Grèce et elle ne peut recevoir d'autre solution que l'enosis. S'il le faut, le peuple chypriote combattra et remportera à nouveau la victoire ... à ce stade critique de la lutte que mène Chypre, nous avons un grand avantage qui n'existait pas en 1955 : le fait que Chypre est maintenant un Etat indépendant et souverain, qui est de nature à faciliter et abrégier sa lutte pour s'unir à la Grèce.

(Bureau d'information chypriote grec, communiqué de presse No 4 du 1er avril 1967)

D. Interview accordée au rédacteur en chef du "Daily Star" de Beyrouth,
le 19 avril 1967

Le rédacteur en chef : Selon certaines sources, votre gouvernement est prêt à accepter l'installation d'une base de l'OTAN sur l'île en échange de l'enosis, est-ce vrai?

Kyprianou : Le Grèce est membre de l'OTAN. En cas d'enosis, Chypre fera normalement partie de la Grèce, du point de vue de l'OTAN, comme n'importe quelle autre partie de la Grèce. La question d'une base de l'OTAN doit être considérée compte tenu de cette réalité.

Le rédacteur en chef : On a laissé entendre que votre gouvernement n'appuie pas pas activement l'enosis au stade actuel, est-ce exact? Votre gouvernement veut-il toujours l'union avec la Grèce?

Kyprianou : Le Gouvernement chypriote a toujours voulu une solution du problème conforme aux désirs de la majorité du peuple chypriote exerçant son droit à l'autodétermination. L'immense majorité de la population de Chypre désire l'union de Chypre avec la Grèce, le fait est bien connu.

Le rédacteur en chef : Voyez-vous un lien quelconque entre le rapprochement turco-arabe dont on parle et le changement supposé des relations entre l'Union soviétique et la Turquie?

Kyprianou : Comme je l'ai déjà déclaré, la Turquie s'est efforcée systématiquement d'obtenir un appui international en ce qui concerne la question de Chypre et, dans cet esprit, elle a exploité au maximum les hésitations ou la répugnance que certains Etats, pour des raisons qui leur sont propres, éprouvent à voir Chypre s'unir à la Grèce. Cela est particulièrement vrai de l'Union soviétique, qui, en se déclarant opposée à l'union de Chypre à la Grèce a en fait renforcé la position de ceux qui s'efforcent de priver Chypre de l'essence même d'une indépendance et d'un droit à l'autodétermination véritables.

(Bureau d'information chypriote
grec, communiqué de presse No 1
du 19 avril 1967)

E. Discours prononcé à Limassol le 24 mars 1971 à l'occasion du 150ème anniversaire de la libération de la Grèce

Le préalable le plus essentiel à une évolution favorable de notre problème national est la cohésion interne, l'unité et la concorde. Il peut exister des divergences de partis, ou des divergences personnelles, il peut exister des ambitions politiques ou individuelles, mais l'ambition fondamentale qui doit remplir l'âme, le coeur, la conscience et l'esprit de tous les Chypriotes grecs est l'ambition nationale, le devoir national. La mère patrie doit rester notre pôle d'attraction. Quiconque sacrifie l'intérêt national à d'autres considérations ou consent à des compromis commet un crime contre son pays, ses ancêtres, son peuple, ses enfants, et contre l'hellénisme et sa mission.

Il existe entre la Grèce et Chypre une unité absolue d'objectifs, de buts, et de politique. Les deux gouvernements poursuivent une politique unique. Ni Chypre ni la Grèce ne sauraient accepter des solutions susceptibles, tôt ou tard, d'être considérées par le peuple, l'histoire et la postérité comme des compromis inadmissibles par la nation et comme un héritage maudit ...

La présence à Chypre d'officiers grecs entourés de notre affection et de notre amour fraternels et qui forment l'ossature de notre armée de résistance nationale, constitue une preuve irréfutable de l'appui de la mère patrie, l'affirmation de l'unité nationale et un lien commun.

(Bureau d'information chypriote
grec, communiqué de presse No 7
du 24 mars 1971)

